ACCOMPAGNEMENT À LA CRÉATION DE PRODUITS TOURISTIQUES

LES OBJECTIFS :

- Choisir une thématique en fonction de la clientèle segmentée
- Monter un produit touristique packagé adapté
- Commercialiser via différents modes de distribution (portails, coffrets cadeaux…)

L'ACCOMPAGNEMENT A LA CREATION DE PRODUITS TOURISTIQUES, C'EST :

- Une analyse en amont par l'animateur Tourisme de la CCI (positionnement, séjours existants ou non, stratégie, cibles de clientèles, circuits de distributions, commercialisation…)
- Un entretien en face à face avec le chef d'entreprise pour le rendu de l'analyse et la discussion
- Des préconisations de thématiques de séjours, le montage du séjour, la présentation commerciale du séjour, les modes de commercialisation possibles
- Un suivi concernant le montage, les modes de commercialisation

LES + :

- Améliorer sa connaissance de la réglementation (pré requis et démarches pour l'immatriculation)
- Faire le point avec un conseiller, sur son offre, celle de prestataires extérieurs intéressants ainsi que sur les attentes de ses clients

Infos pratiques

Pour qui ?
Prestataires inscrits au Registre du Commerce et des Sociétés du GERS

Valeur : **978 €** pris en charge par la CCI du GERS

Documents remis :
Synthèse de l'analyse et des échanges ;
Fiches outils thématiques avec démarche à suivre et contacts
Tous documents ou information selon la demande de l'entreprise (exemple : listing des prestataires touristiques, portails de vente, coffrets cadeaux thématiques…)

Modalités :
Les documents sont envoyés dans les 2 semaines qui suivent le Rendez-vous en entreprise

Contactez votre CCI.

AUDREY FIEVET

Chargée de développement économique

05.62.61.62.71
a.fievet@gers.cci.fr

CCI GERS